

AR PREFECTURE

005-210500237-20151216-DEL20151216197-DE  
Regu le 05/01/2016

## VILLE DE BRIANÇON



**N° DEL 2015.12.16/197**

### CONVOCAATION

Date	10/12/2015
Affichage	10/12/2015

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	28	32

**THÈME : PATRIMOINE 4**

**OBJET : GOURMANDS D'HISTOIRE(S) :  
PARTENARIAT ENTRE LA CHAMBRE  
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DES HAUTES-ALPES, L'OFFICE DU  
TOURISME DE BRIANÇON SERRE  
CHEVALIER VALLÉE ET LA VILLE DE  
BRIANÇON**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 16 décembre 2015** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Etaient Présents :** GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

### **Etaient Représentés :**

MARTINEZ Gilles pouvoir à DJEFFAL Mohamed  
KHALIFA Daphné pouvoir à FROMM Gérard.  
MONIER Bruno pouvoir à GRYZKA Romain  
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro

### **Absents-Excusés :**

MARTINEZ Gilles, KHALIFA Daphné, MONIER Bruno, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed

AR PREFECTURE

005-210500237-20151216-DEL20151216197-DE  
Regu le 05/01/2016

Rapporteur : Yvon AIGUIER.

Depuis 1990, la ville de Briançon bénéficie du label Ville d'art et d'histoire, dont les objectifs sont les suivants :

- Offrir au public touristique des visites de qualité encadré par un personnel qualifié
- Initier le public jeune à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine
- Présenter le patrimoine dans toutes ses composantes et promouvoir la qualité architecturale
- Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

En juillet 2008, la Ville, membre du Réseau des Sites Majeurs de Vauban, est inscrite sur la liste du Patrimoine Mondial au titre de ses fortifications de Vauban.

Afin de répondre à la problématique de valorisation de ce patrimoine, la ville de Briançon, via son service du Patrimoine, l'Office de Tourisme de Briançon-Serre Chevalier Vallée, outil de promotion de la destination, et la CCI des Hautes-Alpes souhaitent renouveler leur partenariat pour l'organisation de visites et ateliers de cuisine "Gourmands d'histoire(s)" ; les partenaires désirant pérenniser une action commune en direction des familles et participer ainsi au développement culturel, à l'animation et au rayonnement de la destination.

Après deux éditions, huit nouvelles visites et ateliers de cuisine abordant la thématique du commerce et du colportage et des relations transfrontalières seront programmées en 2016 dans le cadre des activités de Briançon, Ville d'art et d'histoire : les mardis 9, 16, 23 février, 1er mars, 5, 12, 19, 26 avril 2016 à 16h.

(Tarifs : 10 € / 8 € (jusqu'à 16 ans) / gratuit pour moins de 6 ans, délibération 2015.11.04/178)

Une convention de partenariat présentée en annexe stipule les obligations des parties, les détails financiers et les modalités de l'organisation du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les dispositions de la convention ci-après annexée ;
- De s'engager à prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sur le budget 2016 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR : 32  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

PUBLIÉ LE 05 JAN. 2016

Le Maire,  
Gérard FROMM.



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official seal. The seal contains the text 'MAIRE DE BRIANÇON' and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' around a central emblem. The signature is written in a cursive style.

## CONVENTION DE PARTENARIAT

**Entre La Ville de Briançon  
L'Office de Tourisme de Briançon-Serre Chevalier Vallée  
et la CCI des Hautes-Alpes  
ANNÉE 2016**

### ENTRE

La commune de Briançon, représentée par son maire en exercice, Monsieur Gérard FROMM, dûment habilité par délibération n° DEL 2015.12.16/\_\_\_ du 16 décembre 2015.

**D'UNE PART,**

L'Office de Tourisme de Briançon-Serre Chevalier Vallée représenté par sa Directrice,  
**Madame Marie-Aude PUY,**

**D'AUTRE PART,**

### ET

La CCI des HAUTES-ALPES  
représentée par son président,  
**Monsieur Eric GORDE,**

**D'AUTRE PART,**

### PREAMBULE

Le projet « Gourmands d'histoire(s) » initié en janvier 2014 par le service du Patrimoine de la Ville de Briançon, découle de la nécessité de développer régulièrement de nouveaux thèmes de visites-découvertes et repose sur l'idée de proposer des actions originales pour un public familial à la recherche d'activités partagées et de diversifier le programme hivernal de la destination.

La visite-atelier « Gourmands d'histoire(s) » basée sur l'échange et l'interactivité permet, dans une ambiance conviviale, de sensibiliser les visiteurs (touristes et résidents) au patrimoine matériel et immatériel de la ville à travers une visite-découverte de la ville et un atelier de cuisine et de promouvoir l'utilisation d'ingrédients issus d'un mode de production respectueux de l'environnement (produits locaux et issus de l'agriculture biologique) et la démarche de développement durable.

Cette prestation a été mise en place grâce à l'expertise et à la collaboration des « Parties » ci-après :

Le service du Patrimoine de Briançon, Ville d'art et d'histoire, est chargé de la conservation et de la valorisation du patrimoine communal. Il a notamment pour mission la mise en œuvre d'actions destinées à l'ensemble des publics.

L'Office de Tourisme de Briançon-Serre Chevalier Vallée, outil de promotion de la destination est un "établissement public industriel et commercial" (EPIC). Créé en 1989 l'OTB est l'outil et le satellite, en matière de tourisme, de la collectivité territoriale de tutelle qui est la "Commune de Briançon".

La CCI des Hautes-Alpes est un établissement public, placée sous la tutelle de l'Etat. Elle est administrée par des dirigeants d'entreprises élus par leurs pairs et assure une mission de représentation des intérêts du commerce, de l'industrie et des services auprès des pouvoirs publics.

Le CRET, centre de formation de la CCI des Hautes-Alpes, spécialisé dans les formations des métiers de la montagne, est le partenaire des entreprises dans le domaine de la formation professionnelle continue avec des formations en langues, informatique, comptabilité, vente, management et hôtellerie restauration.

Considérant la volonté commune des parties nommées ci-dessus de :

- Participer au rayonnement culturel de la ville de Briançon
- Mettre en place un rendez-vous phare contribuant à promouvoir les actions mises en place par la Ville de Briançon via son service du Patrimoine, l'Office du tourisme et le CRET, Centre de formation de la CCI
- Offrir une prestation familiale et originale dans le cadre des animations proposées par la destination,
- Diversifier les activités hivernales,
- Sensibiliser le public au patrimoine du quotidien et à l'histoire de la ville,
- Valoriser les savoir-faire, les ressources et les productions locales.

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités du partenariat relatif à la pérennisation de l'animation « Gourmands d'histoire(s) » pour 2016.

Le projet a été soutenu en 2014 et 2015, au titre des crédits « Ville d'art et d'histoire » par la DRAC et en 2015 par les « Crédits Vauban » du Conseil Départemental des Hautes-Alpes.

### **ARTICLE 2 : ORIENTATIONS DU PROJET**

Les orientations pour la deuxième édition de Gourmands d'histoire(s) reprennent les orientations mises en place lors des deux premières éditions. Seuls la thématique abordée (le commerce, le colportage et les relations transfrontalières), le tarif public et le jour des visites & ateliers de cuisine ont été modifiés.

#### Dates et horaire

Huit dates au total, les mardis pendant les vacances scolaires de février et de Pâques soit les mardis 9, 16, 23 février, 1er mars, 5, 12, 19, 26 avril 2016 à 16h.

Contenu et déroulement de la visite et atelier de cuisine

Les huit visites-ateliers se dérouleront selon l'organisation suivante :

Inscriptions et départ de la visite au service du Patrimoine, porte de Pignerol. Le nombre de participants sera limité à 30 personnes.

La visite-atelier, débute par une visite découverte de 16h05 à 16h45 (d'une heure maximum) dans la ville haute. Elle sera suivie de l'atelier de cuisine de 17h00 à 18h30 (d'une durée d'une heure trente maximum) dans les cuisines et restaurant du CRET animé par Monsieur Laurent Berruyer.

Monsieur Yves Régnier, animateur de l'Office de Tourisme de Briançon sera présent aux côtés du guide-conférencier pendant toute la durée de la visite. Il apportera une dimension ludique permettant l'adhésion de tous, la création d'une ambiance conviviale de type « veillée » et la mise en valeur des préparations culinaires.

**ARTICLE 3 : BUDGET PREVISIONNEL**

DÉPENSES		RECETTES	
<b>Communication</b>		Recettes propres	800,00 €
impression des affiches	100,00 €	Office du Tourisme	435,40 €
<b>Prestation animateur OT</b>		CD05	1 000,00 €
préparation des visites-ateliers 8h	435,40 €	DRAC	1 000,00 €
présence aux visites-ateliers 2h30 x 8		Ville	2 264,60 €
<b>Prestation guide-conférencier</b>			
préparation des visites-ateliers 8h	644,00 €		
présence aux visites-ateliers 2h30 x 8			
<b>Prestation atelier de cuisine (CRET)</b>	4 320,60 €		
<b>Total en euros</b>	<b>5 500,00 €</b>	<b>Total en euros</b>	<b>5 500,00 €</b>

**ARTICLE 4 : TARIFS**

Les tarifs ont été votés à l'occasion d'un Conseil Municipal de la Ville de Briançon (délibération 2015.11.04/178).

Tarif plein : 10 €

Tarif réduit : 8 € (jusqu'à 16 ans)

Gratuit pour moins de 6 ans

**ARTICLE 5 : MOYENS DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION**

Le visuel créé début 2014 pour assurer la communication de l'animation sera conservé et mis à jour.

Le blog dédié, créé pour renforcer la communication sur les réseaux sociaux et internet sera également mis à jour. La communication sera également assurée à travers les écrans d'accueil du Centre de formation et le site internet du Centre de formation de la CCI HAUTES-ALPES.

Le financement de la mise à jour et de la réimpression des éléments de communication avec la nouvelle charte graphique « Villes et Pays d'art et d'histoire » sera assuré par le service du Patrimoine. Des affiches seront tirées en 200 exemplaires. Un nouveau dépliant contenant une présentation de l'animation et des partenaires, une proposition de circuit de visite et des recettes sera créé et imprimé en 200 exemplaires.

L'Office de tourisme de Briançon aura en charge la promotion de l'animation sur ses différents supports et la distribution des affiches.

**ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS**

Chaque partie s'engage à mentionner dans toutes ses publications et manifestations relevant de la présente convention le soutien et la participation de l'Office de Tourisme de Briançon-Serre Chevalier Vallée, de la Ville de Briançon, du Centre de formation de la CCI HAUTES-ALPES.

**ARTICLE 7 : MODALITE DE LA PARTICIPATION DES PARTIES**

L'Office du Tourisme et le service du Patrimoine participent à l'animation sur ses ressources propres en prenant en charge une partie des dépenses liées à la réalisation de l'animation.

Le CRET facture au service du patrimoine la mise à disposition de personne, d'espace, de matériel et de fournitures dans le cadre du temps de préparation et d'animations des prestations.

Le service du Patrimoine s'engage à régler par virement bancaire à échéance et en une seule fois la facture émise par le CRET. Le RIB est annexé à la présente.

**ARTICLE 8 : MISE À DISPOSITION DE PERSONNE, D'ESPACE, DE MATERIEL ET DE FOURNITURES PAR LE CRET**

La prestation du CRET comprend :

- la mise à disposition du matériel nécessaire à l'atelier de cuisine,
- la mise à disposition d'un lieu aménagé (lumineux, décoré, équipé de sanitaires et chauffé) pour les ateliers avec des points d'eau pour les préparations alimentaires et le lavage des mains, un réfrigérateur, des moyens de cuisson, des tables et des chaises,
- la mise en place de la salle, l'installation de l'atelier, la répartition des matériels et matières premières en fonction du nombre de participants inscrits, le nettoyage, le rangement et la gestion des déchets,

- l'achat, le transport et le stockage du matériel nécessaire à la réalisation de l'atelier et des produits alimentaires dans le respect des normes d'hygiène et le maintien de la chaîne du froid pour les produits sensibles (une attention particulière devra être portée dans le choix du matériel et des produits, de façon à respecter la volonté de valoriser l'utilisation d'ingrédients issus d'un mode de production respectueux de l'environnement (produits locaux et issus de l'agriculture biologique).

Le CRET s'engage à :

- à mettre à disposition son personnel, notamment Laurent Berruyer, pour l'organisation et l'animation des ateliers ainsi que la rédaction du livret ;
- présenter la liste d'achats prévus pour les visites-ateliers et à réaliser le choix des recettes en concertation avec les partenaires de l'opération sur la base d'une réalisation à boire et une à manger (au minimum).
- à intégrer l'intervention du guide conférencier (avant et pendant l'atelier) et de l'animatrice de l'Office de Tourisme de Briançon-Serre Chevalier Vallée et adopter une approche créative et novatrice afin de conduire un public familial à participer et à entrer dans le jeu.
- assurer l'ensemble des prestations d'une durée minimum d'une heure trente.
- à assurer le suivi de l'animation du blog dédié.

#### **ARTICLE 9 : MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LA VILLE DE BRIANÇON**

La prestation de la Ville comprend :

- la mise à disposition d'un guide-conférencier pour la conception, la préparation et la conduite des visites. Son rôle sera d'accueillir le public et de lui donner les clefs de lecture sur l'histoire, le patrimoine, les activités de Briançon Ville d'art et d'histoire.

#### **ARTICLE 10 : MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE PAR L'OFFICE DE TOURISME DE BRIANÇON**

La prestation de l'Office du Tourisme comprend :

- la mise à disposition de son animateur, Yves Régnier, pour la préparation et l'animation des visites.

#### **ARTICLE 11 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature.

AR PREFECTURE

005-210500237-20151216-DEL20151216197-DE  
Regu le 05/01/2016

## ARTICLE 12 : RESILIATION ET LITIGES

Outre les possibilités de résiliation mentionnées à l'article XI de la présente convention, en cas de non-respect par l'une ou l'autre des Parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci peut-être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des Parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Les Parties donnent compétence au Tribunal administratif de Marseille en cas de conflit relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Fait à Briançon, le  
(en quatre exemplaires originaux)

Pour la commune de Briançon  
Le Maire,

Pour l'Office de Tourisme  
Briançon Serre Chevalier Vallée  
La directrice,

Pour la CCI des Hautes-Alpes  
Le Président

Gérard FROMM

Marie-Aude PUY

Eric GORDE